

Québec, le 25 juillet 2008

Mme Nancy Hudon
Conseillère en environnement
Administration portuaire de Québec
105, Dalhousie
Québec (QC) G1K 7P7

OBJET : Observations et recommandations pour la protection des hirondelles de rivage à Beauport – Rapport de juillet 2008

Bonjour Mme Hudon,

Voici le rapport qui fait suite aux observations effectuées le 26 juillet 2008 sur la plage de Beauport dans le secteur de la colonie d'hirondelles de rivage.

Il comprend une description des observations et une conclusion quant aux impacts potentiels de la construction de la seconde rampe de mise à l'eau..

N'hésitez pas à me contacter pour toute précision additionnelle.

<Original signé par>

Monique Béland
Biologiste

RAPPORT DE VISITE ET RECOMMANDATIONS
Baie de Beauport – Hirondelles de rivage
25 juillet 2008

CONTEXTE :

Dans le cadre de l'aménagement du site récréotouristique à la baie de Beauport, le projet incluait la construction de deux rampes de mise à l'eau pour accommoder la clientèle de la plage. Or, dans ce secteur de la plage, se trouve un talus sableux dans lequel on observe des trous indiquant la présence de nids d'hirondelles de rivage. Ces oiseaux sont d'ailleurs reconnus pour y nicher.

Une première visite a eu lieu le 19 juin. À ce moment, les nids étaient actifs et plusieurs hirondelles ont pu être observées dans le secteur, de même que des va-et-vient aux nids. Les conclusions tirées à la suite de ces observations étaient à l'effet qu'une première rampe pouvait être construite, en adoptant cependant diverses précautions et mesures pour éviter d'affecter les nids. L'APQ avait alors décidé de reporter la construction d'une deuxième rampe jusqu'à la fin de la période de nidification, soit vers la troisième semaine de juillet. Il était convenu que des vérifications de terrain seraient effectuées à ce moment, afin de confirmer l'absence d'activité des hirondelles autour des nids.

OBJET :

La visite du 25 juillet avait donc pour objet de confirmer que la période de nidification était bien terminée, par observation du niveau d'activité autour des nids. Ce rapport présente les résultats des observations et émet certaines recommandations pour la protection des hirondelles.

VISITE :

La visite a eu lieu le 25 juin, entre 8h50 et 10h20. La température était d'environ 21°C et le ciel était nuageux, avec percées de soleil. Le vent était léger.

OBSERVATIONS :

Des hirondelles de rivage adultes (6) ont été observées au-dessus de la rive et du fleuve, visiblement en train de chasser les insectes. Cependant aucune d'elles ne s'est approchée des nids et aucune activité n'a été détectée à proximité de ceux-ci, malgré une observation attentive pendant plus d'une heure et demie.

Ces observations amènent à conclure que la période de nidification est terminée. En effet, on présume que, si des jeunes avaient été encore au nid, ils auraient atteint une taille imposante, ce qui obligerait les adultes à des allées et venues très fréquentes pour les nourrir.

À l'emplacement même de la rampe à construire, on ne trouve aucun nid, ni à proximité immédiate. En fait, les ouvertures de nids les plus rapprochées de la rampe à construire se trouvent à environ 32 m au sud, là où débute d'ailleurs l'essentiel de la colonie. Du côté nord de la rampe projetée, on avait noté la présence de quelques nids inactifs lors de la visite de juin. Les ouvertures de ces nids sont maintenant disparues et les nids les plus rapprochés de

la rampe à construire se situent au-delà de la rampe déjà construite, soit à une distance de plus de 32 m. Il ne s'agit d'ailleurs que de quelques nids, isolés du reste de la colonie.

RECOMMANDATIONS :

Ainsi, en considérant :

- qu'aucune ouverture de nid n'est présente dans le secteur de la rampe à construire,
- que la période de nidification est selon toute vraisemblance terminée,
- que les travaux projetés sont relativement mineurs, impliquant simplement la mise en place de roches et blocs à l'aide de machinerie,

la deuxième rampe peut être construite sans risque d'amener la destruction de nids ou de couvées. Les précautions habituelles doivent être prises pour restreindre le plus possible les travaux à l'emplacement de la rampe elle-même et pour éviter de perturber le haut des talus. Cette recommandation est impérative notamment pour la partie du talus localisée au sud de la rampe, en direction de la colonie.

Afin de protéger la colonie au cours des années à venir, il est recommandé de veiller à ce que les activités en rive dans ce secteur ne s'étendent pas jusqu'à la colonie d'hirondelles au sud. Les premiers nids sont visibles environ au droit de l'extrémité sud de la clôture du parc à voiliers (voir la photo ci-après). On devrait donc veiller à interdire la circulation autant sur le haut du talus que dans le talus lui-même, de façon à préserver les conditions propices à la nidification des hirondelles.



L'essentiel de la colonie se trouve au sud du parc à voiliers